



Explication d'une instruction

Par Mykhi

Bonjour j'ai saisie le doyen des juges d'instruction pour une plainte déjà prise par un commissariat mais perdu. Je me suis porté partie civil.

J'ai beau me renseigner sur Internet et chatgpt, les informations ne sont pas cohérente les unes des autres.

Aussi j'aurai voulu connaître l'avis de professionnels j'aurai deux questions :

- que va-t-il se passer lors d'un fameux entretien chez le juge dont on me parle tant (je suis victime dans l'affaire)
- quelles sont les étapes après le paiement de la caution ?

Cordialement